



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Situation de l'hôpital de Remiremont

Question orale n° 189

### Texte de la question

M. Christophe Naegelen interroge M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur la situation de l'hôpital de Remiremont. En 2024, il interrogeait son prédécesseur à ce sujet. Malheureusement, en un an, la situation n'a pas évolué positivement. Elle s'est même détériorée. Les services d'urgence subissent toujours une pénurie de médecins, devenue endémique depuis plusieurs mois et ayant pour conséquence sa fermeture pendant les fêtes de fin d'année et la nuit. Le service de néonatalogie, lui, est suspendu depuis avril 2024, faute de pédiatres. Malgré un soutien affirmé sur le maintien de ces deux services, vitaux pour la montagne vosgienne, aucune amélioration n'est constatée. Le territoire vosgien ne doit pas être considéré comme un sous-territoire. Une avancée positive doit toutefois être soulignée et une unité spécialisée en soins palliatifs devrait ouvrir cette année. Après avoir mené ce combat pendant 7 ans, M. le député s'en réjouit. Désormais, il est question de son financement et de l'investissement de l'État dans ce dossier. L'hôpital de Remiremont est suspendu dans le vide et subit des coups durs depuis des années, sans qu'aucune solution concrète et efficace ne soit apportée. Les Vosgiens attendent des actions précises et immédiates. Ainsi, il lui demande quelle est sa vision, avec l'ARS, de l'hôpital de Remiremont, ce qu'il compte entreprendre à court terme pour endiguer les problématiques liées au manque de personnel soignant et de médecins notamment urgentistes et pédiatriques, et enfin dans quelle mesure l'État va aider à financer l'ouverture de l'unité de soins palliatifs.

### Texte de la réponse

#### HÔPITAL DE REMIREMONT

**M. le président** . La parole est à M. Christophe Naegelen, pour exposer sa question, no 189, relative à l'hôpital de Remiremont.

**M. Christophe Naegelen** . L'année dernière, monsieur le ministre, j'avais déjà interrogé à ce sujet votre prédécesseur. La situation, depuis, ne s'est malheureusement pas améliorée ; elle s'est même dégradée. Nos services d'urgences subissent toujours une pénurie de médecins, véritablement endémique depuis plusieurs mois, qui les a contraints à fermer la nuit et lors des fêtes de fin d'année. La montagne vosgienne, pourtant, ne saurait être considérée comme un sous-territoire.

Je me réjouis néanmoins de l'arrivée, à l'hôpital de Remiremont, de l'unité spécialisée en soins palliatifs, pour laquelle je me suis battu pendant plus de sept ans. Mais il est désormais question de son financement et de l'implication de l'État dans ce dossier.

Notre hôpital, depuis des années, subit des coups durs sans qu'aucune solution ne soit proposée. On a vu, bien au contraire, prendre des mesures délétères, comme la suppression de l'accueil téléphonique. Cette mesure, certes symbolique, illustre bien la centralisation des moyens à Épinal. Les habitants de Remiremont et de ses vallées attendent des mesures concrètes.

Quels engagements avez-vous pris avec l'agence régionale de santé (ARS) en faveur de l'hôpital de Remiremont ? Que comptez-vous entreprendre, à court terme, pour remédier aux conséquences du manque de personnels soignants, notamment de médecins urgentistes et de pédiatres ? Dans quelle mesure, enfin, l'État aidera-t-il au financement de l'ouverture de notre unité de soins palliatifs ?

**M. le président** . La parole est à M. le ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins.

**M. Yannick Neuder**, *ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins* . Vous dites que rien n'a changé depuis un an, mais permettez-moi de vous rappeler que quatre ministres de la santé se sont succédé à ce banc au cours des douze derniers mois. Nous avons besoin, avant toute chose, de stabilité politique dans le secteur de la santé, pour que des orientations très claires soient données à nos administrations centrales, aux personnels, qui font la richesse de notre système de santé, et à nos organismes de formation – je pense notamment aux instituts de soins infirmiers, qui sont gérés par les régions, et aux facultés de médecine. Sans cela, et au-delà de mon cas personnel, nous n'y arriverons pas.

Les réponses à vos trois questions sont évidentes. Tout d'abord, il faut consolider le maillage territorial, car il n'y a aucun sous-territoire. Vous avez raison de plaider la cause de votre hôpital. Nous devons nous assurer qu'il joue son rôle d'hôpital de proximité, en lien avec les autres centres hospitaliers, pour que chaque Français puisse trouver une solution de santé – qu'il vienne d'un territoire rural, de montagne, de métropole ou d'outre-mer. Je ne suis pas favorable à l'absence de personnel de proximité – je me pencherai donc sur la fermeture de l'accueil téléphonique que vous avez évoquée.

La réponse à votre deuxième question passe par des mesures ambitieuses de formation. Vous le savez, je souhaite supprimer le numerus apertus et faire revenir les étudiants français partis étudier à l'étranger. Nous devons également être plus agiles dans le traitement de la situation des praticiens à diplôme hors Union européenne (Padhue), grâce à des commissions locales. Des docteurs juniors, enfin, viendront augmenter les effectifs : 3 700 seront en poste le 2 novembre 2026.

En dernier lieu, je me préoccupe – comme vous – des soins palliatifs. J'ai veillé à ce que le projet de loi de financement de la sécurité sociale garantisse leur financement, pour tous et partout. La principale difficulté ici tient à la formation des professionnels. Tout est néanmoins en place pour permettre l'ouverture de l'unité de soins palliatifs dans votre hôpital en fin d'année : j'espère que nous pourrons l'inaugurer ensemble.

**M. le président** . La parole est à M. Christophe Naegelen.

**M. Christophe Naegelen** . Je vois plusieurs motifs de satisfaction dans votre réponse : vous vous engagez à ce que des personnels soient de nouveau affectés à l'accueil téléphonique de l'hôpital de Remiremont, mais également à assurer le financement des soins palliatifs et à supprimer le numerus apertus pour permettre le retour en France des étudiants en médecine. Sur ces sujets, vous pourrez compter sur mon soutien, ainsi que sur celui de mon groupe.

Certes, nous avons besoin de stabilité dans le système de santé comme dans l'économie, mais vos prédécesseurs avaient transmis à l'administration des directives et, si les ministres passent, l'administration reste. Je m'étonne donc que nous ne l'ayons pas vue, ces dernières années, entreprendre une politique volontariste, avec les acteurs du territoire, pour que l'hôpital romarimontain retrouve l'intégralité de ses missions – l'établissement est complémentaire de celui d'Épinal, mais il n'est pas un sous-hôpital pour autant. Je compte donc sur votre action et j'espère que nous pourrons travailler ensemble pour que l'hôpital de Remiremont retrouve toute sa splendeur.

## Données clés

**Auteur** : [M. Christophe Naegelen](#)

**Circonscription** : Vosges (3<sup>e</sup> circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 189

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** Santé et accès aux soins

**Ministère attributaire :** Santé et accès aux soins

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [25 février 2025](#)

**Réponse publiée le :** 5 mars 2025, page 1661

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [25 février 2025](#)